

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)
site : www.parlementfrancophone.brussels

Commission des Affaires générales et résiduares,
de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives

Convocation¹

Mardi 22 novembre 2022 – 14h00
Rue du Lombard, 69 – 1000 Bruxelles
Salle 201

Ordre du jour

- 1. Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022 – Deuxième ajustement**
doc. 99 (2022-2023) n° 2

Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022 – Deuxième ajustement
doc. 99 (2022-2023) n° 4

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2023
doc. 100 (2022-2023) n° 2

Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2023
doc. 100 (2022-2023) n° 4

- Exposé de Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives
- Discussion et examen des tableaux *partim*
- Avis (*vote*)

¹ Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions sont publiques. Le public peut suivre les débats via le lien <https://www.parlementfrancophone.brussels/agenda/ecouter-les-seances/> et sur la chaîne YouTube du Parlement <https://www.youtube.com/channel/UC2OV-5QjSD5pRJRiYeedlg>.

2. Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022 – Deuxième ajustement
doc. 99 (2022-2023) n° 2

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2023

doc. 100 (2022-2023) n° 2

- Exposé de M. Bernard Clerfayt, ministre en charge des Relations internationales
- Discussion et examen des tableaux *partim*
- Avis (*vote*)

3. Divers

Composition de la commission

Présidence : Mme Magali Plovie

Vice-présidences : M. Hasan Koyuncu, Mme Aurélie Czekalski

Membres effectifs :

PS : Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Hasan Koyuncu

Ecolo : M. Pierre-Yves Lux, Mme Magali Plovie, Mme Farida Tahar

MR : Mme Aurélie Czekalski, M. Gaëtan Van Goidsenhoven

DéFI : M. Emmanuel De Bock, M. Jonathan de Patoul

PTB : Mme Elisa Groppi, M. Petya Obolensky

Membres suppléants :

PS : M. Ridouane Chahid, M. Marc-Jean Ghysse, Mme Véronique Jamoulle, M. Mohamed Ouriaghli

Ecolo : M. Thomas Naessens, Mme Ingrid Parmentier, Mme Isabelle Pauthier, M. Tristan Roberti

MR : Mme Clémentine Barzin, Mme Viviane Teitelbaum, M. David Weytsman

DéFI : M. Marc Loewenstein, M. Christophe Magdalijns, M. Michael Vossaert

PTB : M. Youssef Handichi, Mme Stéphanie Koplwicz, M. Luc Vancauwenberge

Secrétaire administratif : M. Edouard Bostem (02 504 96 36 – ebostem@parlementfrancophone.brussels)

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « *En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.*

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).